

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 931 Nettoyant filtre à particules 1 I AB

Date de révision: 21.02.2024 Code du produit: 1101489 Page 1 de 12

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

931 Nettoyant filtre à particules 1 I AB

UFI: G503-A0NS-H00D-JH4T

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

nettoyant

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** 

Société: TUNAP GmbH & Co. KG
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2
Lieu: D-82515 Wolfratshausen

Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0 Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40

E-mail: sdb@tunap.com Internet: www.tunap.com

Fournisseur

Société: TUNAP France SAS Rue: 1, rue Guynemer Lieu: F-67120 Altorf

Téléphone: + 33 (0) 388 68 64 94 Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58

E-mail: sdb@tunap.com Internet: www.tunap.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strassbourg)

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Règlement (CE) nº 1272/2008

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-aminoéthanol; éthanolamine **Mention** Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



# Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 931 Nettoyant filtre à particules 1 I AB

Date de révision: 21.02.2024 Code du produit: 1101489 Page 2 de 12

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

### Composants pertinents

Nº CAS	Substance			
	N° CE N° Index N° REACH			
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine			3 - < 5 %
	205-483-3 603-030-00-8 01-2119486455-28			
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H332 H312 H302 H314 H318 H335 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

		pro	
Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
141-43-5	205-483-3	83-3 2-aminoéthanol; éthanolamine	
	l'	ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 1,3 mg/l (poussières ou mique: DL50 = 2504 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1089 mg/kg STOT SE 3;	

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

### Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

# Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

### Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

# Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

# Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigue,

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 931 Nettoyant filtre à particules 1 I AB

Date de révision: 21.02.2024 Code du produit: 1101489 Page 3 de 12

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction.

# Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO2, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### Remarques générales

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

### Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

### Pour les secouristes

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et transférées à une station d'épuration.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

# Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Consignes pour une manipulation sans danger

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 931 Nettoyant filtre à particules 1 I AB

Date de révision: 21.02.2024 Code du produit: 1101489 Page 4 de 12

directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

# Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

# Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation					
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur		
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine					
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	1 mg/m³		
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,51 mg/m³		
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3 mg/kg p.c./jour		
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,18 mg/m³		
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,28 mg/m³		
Consommateur	DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour		
Consommateur	Consommateur DNEL, à long terme		systémique	1,5 mg/kg p.c./jour		



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 931 Nettoyant filtre à particules 1 I AB

Date de révision: 21.02.2024 Code du produit: 1101489 Page 5 de 12

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environr	emental	Valeur
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	·
Eau douce		0,07 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,028 mg/l
Eau de mer		0,007 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,357 mg/kg
Sédiment marin		0,036 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		1,29 mg/kg

# Conseils supplémentaires

a sans limitation

b Fin de l'exposition voire fin du processus

c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées

d avant la couche suivante

sang (B)

Urine (U)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.

EN 166

### Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min

Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm

**EN ISO 374** 

# Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P2

Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

# Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 931 Nettoyant filtre à particules 1 I AB

Date de révision: 21.02.2024 Code du produit: 1101489 Page 6 de 12

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: bleu foncé
Odeur: sans odour

Testé selon la méthode

Date d'impression: 13.10.2024

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition 100 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Aucune information disponible. VDI 2263

Limite supérieure d'explosivité:

Aucune information disponible. VDI 2263

Point d'éclair:

Aucune information disponible. ISO 3679

Température d'auto-inflammation:

Température de décomposition:

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

pH-Valeur (à 20 °C): 11 DIN 19268

Viscosité cinématique: DIN EN ISO 3104

(à 40 °C)

Hydrosolubilité: facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé
Pression de vapeur: Aucune information disponible.

Densité (à 20 °C): 1,01 g/cm³ DIN 51757

Densité de vapeur relative: non déterminé

# 9.2. Autres informations

### Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune information disponible. gaz: Aucune information disponible.

Propriétés comburantes Non comburant.

# Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Teneur en corps solides:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Viscosité dynamique: DIN 53019-1

Durée d'écoulement: DIN EN ISO 2431

(à 20 °C)

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

# 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

# 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 931 Nettoyant filtre à particules 1 I AB

Date de révision: 21.02.2024 Code du produit: 1101489 Page 7 de 12

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO2, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

### Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanol	2-aminoéthanol; éthanolamine					
	orale	DL50 mg/kg	1089	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	2504	Lapin	Study report (1988)	OECD Guideline 402	
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l				
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	1,3 mg/l	Rat			

# Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 931 Nettoyant filtre à particules 1 I AB

Date de révision: 21.02.2024 Code du produit: 1101489 Page 8 de 12

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Référence à d'autres rubriques: 2.1, 4.2.

### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### **Autres informations**

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanola	amine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	349 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	Study report (1997)	other: Directive 92/69/EEC, C.1.
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,8 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	unpublished (1997)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	27,04	48 h	Daphnia magna	Study report (2012)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	1,24	41 d	Oryzias latipes	unpublished (2008)	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,85	21 d	Daphnia magna	unpublished (1997)	other: OECD 202 "Daphnia sp., Acute Immo

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation	-		
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine			
	OECD-Prüfrichtlinie 301 A	> 90 %	21	
	Leicht biologisch abbaubar	-		-

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 931 Nettoyant filtre à particules 1 I AB

Date de révision: 21.02.2024 Code du produit: 1101489 Page 9 de 12

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	-2,3

#### **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	2,5		SAR and QSAR in Envi

# 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH. Le produit n'a pas été testé.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

#### Information supplémentaire

Éviter le reiet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### Code d'élimination des déchets - Produit

070701

DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

### Code d'élimination des déchets - Résidus

070701

DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110

EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

### L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification:

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU:

transport.



# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 931 Nettoyant filtre à particules 1 I AB

Date de révision: 21.02.2024 Code du produit: 1101489 Page 10 de 12

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>transport:</u> transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro**Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

<u>14.2. Désignation officielle de</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Marine pollutant: no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

**14.4. Groupe d'emballage:** Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Directive 2010/75/UE sur les Aucune information disponible.

émissions industrielles:

Directive 2004/42/CE relative à COV

dans les vernis et peintures:

Aucune information disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 931 Nettoyant filtre à particules 1 I AB

Date de révision: 21.02.2024 Code du produit: 1101489 Page 11 de 12

### Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,11.

### Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë Skin Corr: Corrosion cutanée Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement

concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level

WEL: Workplace Exposure Limits
TWA (EC): Time-Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

ATEL (EC): Short Term Exposure Limit

LC50: Lethal Concentration

EC50:half maximal Effective Concentration

ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.





# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 931 Nettoyant filtre à particules 1 I AB

Date de révision: 21.02.2024 Code du produit: 1101489 Page 12 de 12

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)